



Intervention du Comité de liaison lors du Comité Inter-gouvernemental de la Convention 2005 (14-02-20, point 10).

Comme Présidente du Comité de Liaison des ONG partenaires officielles de l'UNESCO, je me félicite des espaces de dialogue et collaboration collective entre les ONG et les Etats membres de l'UNESCO, notamment autour des Conventions culturelles de l'UNESCO (1972, 2003 et 2005) et de la CCONG/Consultation Collective des ONG pour l'Education.

Le Comité de liaison représente les intérêts de quelques 393 ONG partenaires officielles de par le monde, au niveau local, régional, international dont certaines sont également membres de la Convention 2003 et/ ou de la Convention 2005 et /ou de la CCONG pour l'éducation.

De telles bonnes pratiques de travail collectif entre les ONG partenaires officielles de l'UNESCO et les autres ONG issues de la société civile sont inspirantes et devraient pouvoir montrer la voie pour créer des synergies et plus d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO et contribuer à sa réflexion comme il a été recommandé dans la transformation stratégique des partenariats. Nous appelons aussi à plus d'échanges et de coopération avec les Chaires UNESCO.

Le Comité de Liaison pourrait accompagner la réflexion des ONG partenaires qui agissent dans le domaine culturel et contribuer aux travaux collectifs pour renforcer la coopération et l'assistance avec la société civile, comme c'est le cas avec la CCONG dont le CL est membre du groupe de coordination.

Ce dialogue avec les Etats membres est appelé à se renforcer avec les structures collectives des ONG partenaires lors de la CIONG (Conférence internationale des ONG qui a lieu tous les deux ans en décembre) et des Forums internationaux, dans le cadre de l'actualisation de la stratégie globale sur les partenariats en discussion.

Marie-Claude Machon-Honoré